



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 7848

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'absence de communication de la présidence de la République au sujet de la liste des collaborateurs du Président et du secrétariat général de la présidence. Alors que le site Internet de la présidence présentait une telle liste sous le mandat de M. Chirac, cette information a disparu depuis l'élection de M. Sarkozy. Une démarche auprès du standard téléphonique lui a permis de constater que cette liste était « confidentielle » et ne souffrait aucune communication. Il s'étonne de cette confidentialité : certains collaborateurs du Président s'expriment régulièrement dans la presse, sans qu'aucun document officiel ne vienne présenter d'ordre hiérarchique ou d'attributions spécifiques. Il souhaite donc obtenir copie de cette liste dans le cadre d'une plus grande transparence de l'utilisation des deniers de l'État.

Texte de la réponse

Plusieurs arrêtés, signés par le Président de la République, ont procédé à des nominations à la présidence de la République depuis le 16 mai 2007. Ces arrêtés ont fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et sont accessibles notamment par l'intermédiaire du site Legifrance. Il en va ainsi des arrêtés du 16 mai 2007, des 5, 16 et 21 juin 2007 et des 21 et 31 août 2007, qui ont été respectivement publiés au Journal officiel du 17 mai, des 6, 19, 22 et 23 (pour un rectificatif) juin, et des 1er et 4 septembre 2007. Le nouveau site Internet de la présidence de la République comporte la liste des collaborateurs du Président.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7848

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6209

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7799